

## **Addendas et corrections**

**au**

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

à propos du projet

**Parc éolien Massif du Sud**

par

Laurent Dumas

le 3 février 2011

## Table des matières

Correction des fautes de français.....	p.3
Analyse financière et rentabilité du projet.....	p.5
Simulation financière annuelle.....	p.6
Conclusion de la simulation financière.....	p.7
Rentabilité du projet pour le Québec.....	p.7
Création d'emplois locaux.....	p.7
Absence de consensus social autour des projets de production d'électricité.....	p.8
Opposition à la hausse des tarifs d'électricité.....	p.8
Aucun soutien populaire au projet.....	p.9
Valeur écologique exceptionnelle et valeur foncière.....	p.10
Aire protégée.....	p.11
Quelle est la valeur d'une propriété dans la région.....	p.11
Acceptabilité sociale nulle.....	p.12
Conclusion et recommandations.....	p.13

## Correction des fautes de français

A la deuxième lecture de notre mémoire, nous constatâmes qu'il y subsistait quelques fautes de français et que la ponctuation était à l'avenant.

Nous nous en excusons au lecteur, mais c'est une conséquence du peu de temps qui était alloué pour la rédaction des mémoires.

Dans l'ensemble, ces fautes et coquilles n'empêchaient pas la compréhension du texte. Néanmoins, nous présentons ici les corrections aux principales erreurs relevées.

**p.3**, quatrième paragraphe, quatrième ligne :  
des entreprises déjà **existantes** mais il découragera absolument l'implantation de nouvelles

**p.4**, vingt-et-unième ligne :  
**Aire protégée**.....**p.20**

**p.5**, troisième paragraphe, deuxième ligne :  
l'égard du processus dont nous désirons vous faire part. Nous sommes **conscient** que le

**p.14**, sixième paragraphe, quatrième ligne :  
prix minimum mentionné de 8,1 **sous**, afin de ne pas exagérer la rentabilité déjà évidente

**p.15**, **Simulation financière annuelle**, neuvième ligne :  
prix de vente du kilowatt-heure produit : 8,1 **sous**

**p.17**, dernière ligne :  
qui **devraient** être **payés**, annuellement, à titre de redevances pour chaque éolienne.

**p.19**, troisième ligne :  
ouest et, d'autre part, les **monts Chic-Chocs** situés quelque 400 km au **nord-est**. Sur la

**p.19**, cinquième paragraphe, deuxième ligne :  
**perturbée** par les activités anthropiques constitue donc un refuge, un territoire privilégié

**p.23**, deuxième paragraphe, troisième ligne :  
généralement insuffisante dans la région pour retenir les touristes. **Il** n'y a guère d'hôtels,

**p.24**, septième paragraphe, deuxième ligne :  
de glyphosate sur de rares plantations de résineux. En outre, **le** massif montagneux avait

**p.25**, sixième paragraphe, quatrième ligne :  
**Bois-Francis**. Ils voudront alors se réfugier un peu plus haut, dans des régions plus

**p.31**, premier paragraphe, troisième ligne :  
versé par le promoteur.

**p.32**, troisième ligne du troisième paragraphe après le titre **Crues du Ruisseau à l'Eau Chaude** :  
notre terrain, charriant quantité de matériel de toutes sortes. Les dommages à notre

**p.32**, dernière ligne  
**entraîneraient** donc forcément un ruissellement accéléré et une plus grande charge

**p.34**, septième ligne du premier paragraphe après le titre **Soutien populaire au projet** :  
information incomplète et biaisée qui ne mettait pas en **relief** les nombreuses failles et **les**

**p.34**, première ligne du dernier paragraphe:  
Par ailleurs, lors des dernières audiences publiques, nous avons remarqué que **la** grande

## **Analyse financière et rentabilité du projet**

Suite à une conversation avec le maire de St-Luc de Bellechasse, nous avons appris que les sommes exactes que recevront les municipalités du promoteur sont supérieures à ce que nous avons considéré dans notre simulation financière.

Le promoteur paiera d'abord 2000 \$ par éolienne en permis de construction, soit 150 000\$ au total. Ce montant sera payé une seule fois au début du projet. Comme notre simulation représente la rentabilité du projet pour une année typique, le coût des permis y sera calculé comme une redevance annuelle de 7500\$.

Le promoteur paiera aussi 4000\$ de redevances annuelles par éolienne, soit 300 000\$ au total, à chaque année.

Par contre, les redevances à la MRC ne sera que de 75 000,00\$ par année, alors que nous avons cru comprendre qu'elles seraient de 400 000,00\$ par année, puisque c'était l'argument des représentants de la MRC qui affirmaient que ces 400 000,00\$ par année leur permettraient de maintenir les opérations du parc régional

Nous avons donc modifié les chiffres de la simulation financière apparaissant en page 15 de notre mémoire pour tenir compte du coût prévu des permis de construction et redevances annuelles aux municipalités.

Le promoteur s'est aussi engagé à défrayer tous les coûts de réparations des chemins qui seraient brisés suite au passage des véhicules, camions et machineries de construction qui seraient nécessaires aux fins des travaux. Ces derniers coûts sont imprévisibles, mais nous les négligerons puisqu'ils seront vraisemblablement assez faibles pour ne pas affecter de façon significative la rentabilité du projet. Le nombre de déplacements de véhicules lourds sur la voie publique ne devrait pas être assez important pour endommager les routes de façon évidente. En outre, d'éventuels coûts de réparation de chemins publics ne représenteraient pas des retombées économiques positives pour la région, puisque le promoteur se contenterait de remettre les infrastructures telles qu'elles étaient avant le début des travaux.

Les chiffres révisés de la simulation financière annuelle, tenant compte des chiffres à nous transmis par le maire de St-Luc, apparaissent à la page suivante.

## Simulation financière annuelle

Montant emprunté :	350 000 000,00\$	soit le coût total du projet
Taux d'intérêt :	2 %	
Remboursements de la dette une fois par année, à la fin de chaque année		
Durée du remboursement :	20 ans	
Paiement annuel requis :	21 405 000,00\$	
production annuelle d'électricité :	543 996 mégawatts-heures	
	(chiffre fourni par Stéphane Boyer)	
	soit 543 996 000 kilowatts-heure	
prix de vente du kilowatt-heure produit :	8,1 sous	
<b>A) revenu brut annuel :</b>		44 063 676,00\$
<b>B) revenu brut disponible :</b>		22 658 676,00
	( montant <b>A</b> moins le paiement de la dette)	
redevances aux propriétaires privés :	450 000,00\$	
redevances et autres sommes à la MRC :	75 000,00\$	
permis de construction aux 4 municipalités	7500,00\$	
redevances annuelles aux 4 municipalités	300 000,00\$	
bourse d'études et fonds de développement	25 000,00\$	
entretien et réparations	2 000 000,00\$	
salaires et avantages de 9 employés	540 000,00\$	
entretien et déneigement des chemins	200 000,00\$	
dépenses annuelles totales :	3 597 500,00\$	
(sauf paiement de la dette)		
retombées économiques locales :	1 597 500,00\$	
(sauf l'entretien et réparations)		
Profit net avant impôt :	19 061 176,00\$	
% des retombées locales sur le revenu brut disponible :	7,0 %	
% des retombées locales sur les achats d'électricité :	3,6 %	
% du revenu brut disponible qui partira de la région :	93,0 %	
% du revenu brut qui partira de la région :	96,4 %	
% estimé du revenu brut qui partira du pays :	au moins 76,0 %	

## **Conclusion de la simulation financière**

Après révision et correction des chiffres, les modifications affectent peu les conclusions de la simulation financière. D'ailleurs, le nouveau calcul a modifié d'à peine un ou deux dixièmes les pourcentages établis au bas de la page précédente.

Il est assez troublant de constater que les retombées locales ne représenteront que 7,0 % du revenu brut disponible et moins d'un dixième du profit net avant impôt récolté par le promoteur.

De même, il est dramatique de penser que seulement 3,6 % du coût d'achat d'électricité par Hydro-Québec resterait dans la région et que près des trois quarts de ce même coût d'achat d'électricité sortirait carrément du pays !

C'est dramatique et choquant, parce qu'en fin de compte, à travers Hydro-Québec, ce sont tous les Québécois qui devraient payer cette électricité; notre argent sortirait du pays et il n'en resterait que très peu dans la région qui devrait subir l'odieux et la nuisance de la présence d'un parc éolien.

## **Rentabilité du projet pour le Québec**

Nous n'avons guère abordé ce point dans notre mémoire, alors nous prenons le temps de le faire ici; **ce projet serait nettement déficitaire pour le Québec.**

Les représentants d'Hydro-Québec nous ont bien dit que l'électricité produite par le parc éolien servirait uniquement à satisfaire nos besoins domestiques en électricité et ne serait pas vendue à l'extérieur du Québec. Cela revient à dire que nous, les Québécois, financerions le projet à 100%, par le truchement de l'achat garanti, par Hydro-Québec, de toute l'électricité éventuellement produite par le parc éolien. Le projet a une **plus-value négative** pour le Québec.

En dollars actuels, à 8,1 sous le kilowatt-heure, Hydro-Québec achèterait donc, pendant 20 ans, pour un montant total d'au moins 881 270 520,00\$ d'électricité, montant payé par les Québécois. Puisque 75 % de cet argent partirait à l'étranger, c'est donc plus de 660 millions de dollars qui sortiraient de nos poches et disparaîtraient outre-mer.

## **Création d'emplois locaux**

En définitive, c'est donc le Québec qui financerait à 100% ce projet industriel privé largement déficitaire pour nous.

La promesse de création de 9 emplois locaux est d'un niveau tout à fait dérisoire, pour ne pas dire ridicule, compte tenu que nous assurerions, en définitive, 100 % de l'investissement initial de 350 millions de dollars nécessaire au projet.

Remarquons qu'il est absolument exceptionnel et tout à fait inacceptable qu'un investissement à telle hauteur, entièrement supporté par le public, produise un nombre aussi infime d'emplois à temps plein.

Pour le même investissement d'argent public, on pourrait trouver une infinité de projets qui créeraient facilement des milliers d'emplois.

### **Absence de consensus social autour des projets de production d'électricité**

Malgré les affirmations à l'effet contraire de certains politiciens et autres démagogues de tout crin, il n'existe, au Québec, aucun consensus social autour des nouveaux projets de production d'électricité, quelle que soit leur envergure, micro, midi ou méga.

En réalité, d'un projet à l'autre, on constate que les seuls partisans de ces projets sont les élus, les syndicats de la construction, les entrepreneurs en construction, les fournisseurs de matériaux et équipements de construction et les firmes de génie conseil. Tous ces gens, rassemblés, ne représentent pas 200 000 personnes, soit moins de 3 % de la population totale du Québec !

La majorité des citoyens sont plutôt opposés aux méga-projets de production électrique.

### **Opposition à la hausse des tarifs d'électricité.**

Le tarif de base de l'électricité résidentielle, tel que facturé par Hydro-Québec, est 5,45 sous le kilowatt-heure. Le tarif maximum, pour la tranche supérieure de consommation, est de 7,51 sous le kilowatt-heure.

La population est nettement opposée à tout nouveau projet de production d'électricité dont le coût du kilowatt-heure soit supérieur au coût maximum actuellement facturé aux clients résidentiels de la société d'état.

Avec un prix minimum d'achat de 8,1 sous le kilowatt-heure, l'électricité achetée par Hydro-Québec au promoteur du parc éolien permettrait à Hydro-Québec de justifier toujours plus de nouvelles demandes de hausses de ses tarifs résidentiels.

Il est clair que la population du Québec, dans sa vaste majorité, est opposée à cela!



## **Aucun soutien populaire au projet**

Au cours des audiences publiques sur le projet, nous avons constaté que les citoyens, résidants, propriétaires et usagers du territoire étaient très largement opposés au projet.

Les partisans du projet se recrutaient presque uniquement parmi les élus, les administrateurs de la MRC, les représentants d'Hydro-Québec, les promoteurs ainsi que leurs employés, contractants et représentants, ou encore des groupes également intéressés par le projet comme l'Association Québécoise de la Production d'Énergie Renouvelable.

Sauf les élus locaux, il était absolument clair que tous les partisans du projet étaient de l'extérieur du territoire des 4 villages.

Dans l'abondante documentation déposée au BAPE, nous avons vu quelque part les résultats d'une consultation populaire qui aurait été tenue dans la région pour mesurer l'appui au projet dans la population. A peine 100 personnes ont répondu à cette consultation populaire. Cela semble indiquer que la publicité pour une telle consultation n'était pas adéquate.

Pour notre part, nous n'avons jamais été informé de la tenue d'une telle consultation tout comme nous n'avons jamais été informé du projet comme tel. Encore une fois, il semble évident que les municipalités et les promoteurs n'ont pas pris les mesures raisonnables qui auraient permis d'informer minimalement tous les propriétaires et les usagers du territoire.

Quant aux résultats de cette consultation populaire, une quarantaine de répondants étaient contre le projet tandis qu'une soixantaine de répondants étaient plutôt favorables. Dans le cas des répondants favorables, cependant, ils ne bénéficiaient sûrement pas, à ce moment, de toutes les informations qui furent apportées depuis sur les effets néfastes du projet, tant sur le plan écologique que sur les plans social et économique. Par ailleurs ils avaient vraisemblablement été lourdement exposés à la campagne de charme entreprise par les promoteurs, les élus locaux, Hydro-Québec et la MRC.

En définitive, si, à ces partisans mal informés, on ajoute les élus locaux et les administrateurs de la MRC, c'est donc un grand maximum d'environ 75 personnes de la région qui seraient partisans du projet. Ça ne représente même pas 2 % des quelque 5000 personnes qu'on peut facilement dénombrer entre les résidants, propriétaires, villégiateurs et usagers réguliers du territoire des 4 municipalités.

Juste la pétition pour une aire protégée au Massif du Sud a déjà recueilli plus de 3000 signatures, vraisemblablement une majorité de gens de la région. C'est largement plus que les 75 partisans du projet éolien !

## **Valeur écologique exceptionnelle et valeur foncière.**

Le territoire du Massif du Sud est une niche écologique exceptionnelle et irremplaçable puisqu'on ne trouve aucun territoire naturel comparable, regroupant les mêmes caractéristiques de climat, sol, altitude, faune et flore. A l'échelle régionale, c'est un refuge pour les espèces vivantes et un réservoir de biodiversité.

A l'heure actuelle, le potentiel éco-touristique et récréatif du territoire est encore largement sous-exploité, mais il pourrait avoir des retombées économiques majeures dans le futur. Avec des éoliennes cependant, le territoire deviendrait sans intérêt; les industries éco-touristiques et récréatives seraient condamnées à périr quelque temps avant de disparaître.

Le caractère naturel du territoire est donc une richesse qu'il faut protéger et conserver pour le futur. Dans le sud du Québec, le développement désorganisé met une pression tellement grande sur les espaces naturels qu'ils ont quasiment disparu de certaines régions, comme la Montérégie et l'île de Montréal. Dans les campagnes, l'agriculture industrielle sauvage a également fait disparaître un grand nombre d'écosystèmes naturels.

Les territoires naturels et semi-naturels prennent donc de plus en plus de valeur du fait de leur rareté croissante. Ils sont recherchés comme destinations de tourisme et de villégiature. L'offre étant de plus en plus limitée, les valeurs foncières montent en flèche dans ces régions du fait de la grande demande de la part d'acheteurs recherchant des propriétés dans un cadre naturel de qualité.

Le réchauffement climatique est un autre facteur qui contribuera à faire monter la valeur des propriétés dans la région du Massif du Sud. La montée prévisible du niveau des océans va submerger d'immenses territoires côtiers et les populations déplacées vont naturellement chercher à s'établir dans des régions plus élevées et naturelles.

On observe déjà ce phénomène, en Europe, à l'heure actuelle. Les Anglais, les Hollandais et les Flamands achètent de plus en plus de propriétés en Wallonie, en France et en Espagne, dans des régions plus élevées qui leur paraissent moins vulnérables que leurs îles et leurs plats pays. De façon logique, la valeur des propriétés monte en flèche dans les régions prisées des acheteurs.

Ce n'est qu'une question de quelques années avant que la même tendance se manifeste ici. Même les Chinois commencent à acheter des terres chez nous, à fort prix.

Tous ces facteurs combinés contribueront à faire au moins tripler la valeur des propriétés terriennes dans la région du Massif du Sud, dans un horizon de 5 à 10 ans.

Cependant, si le projet de parc éolien du Massif du Sud devait se concrétiser, la région deviendra un territoire à éviter et se dépeuplera plutôt que d'être recherchée. Plutôt que de tripler, les valeurs des propriétés de la région chuteront de 30% à 80%, plus ou moins, selon leur proximité des éoliennes et les nuisances visuelles et sonores directes qu'elles en subiront.

En cas de réalisation du projet, les pertes et le manque à gagner subis par les propriétaires et entreprises de la région se chiffreront par milliards.

## **Aire protégée**

A la page 21 de notre mémoire, dans notre texte sur l'aire protégée, nous suggérons qu'on établisse autour de celle-ci un périmètre de protection, une ceinture verte, une sorte de zone tampon à l'intérieur de laquelle les activités forestières en forêt privée seraient soumises à des règles strictes afin de protéger le caractère naturel du territoire. A la liste de normes que nous avons suggérées, nous ajoutons celle-ci :

- aucun débroussaillage ne doit se faire pendant les mois de mai, juin, juillet et août, saison de reproduction de la plupart des oiseaux.

## **Quelle est la valeur d'une propriété dans la région**

Le troisième paragraphe du texte apparaissant après ce titre, à la page 26 de notre mémoire, ne tenait pas compte de l'indexation des redevances versées aux propriétaires privés par le promoteur pour tenir compte de l'inflation. Nous avons donc réécrit ce paragraphe pour tenir compte de cette information :

En vérité, le propriétaire d'un terrain bien situé en altitude pourrait facilement le vendre tout de suite 200 000,00\$, voire 300 000,00\$. Cette somme bien placée lui rapporterait des intérêts pendant 20 ans. Par exemple, 200 000,00\$ placés à 2% donneraient 297 190,00\$ dans 20 ans; 250 000,00\$ placés au même taux donneraient 371 486,00\$ dans 20 ans. En comparaison, les redevances annuelles indexées d'une éolienne, placées au même taux, au fur et à mesure de leur versement par le promoteur, produiront 297 190,00\$ dans 20 ans. Il aura donc fallu 20 ans pour que les éoliennes produisent la même valeur qu'une vente immédiate à 200 000,00\$. L'avantage de la vente est qu'une grosse somme est disponible immédiatement et peut-être investie de façon stratégique. Ainsi, à 2% d'intérêt, il faudrait 15 ans pour que les redevances des éoliennes produisent 200 000,00\$, mais pendant ces 15 années, le 200 000,00\$ d'une vente aura déjà accru sa valeur à 269 174,00\$.

L'avantage d'une vente immédiate est encore plus évident si cette vente se fait au prix de 250 000,00\$ ou 300 000,00\$ puisqu'alors les redevances des éoliennes ne réussiront pas à produire une valeur équivalente à la vente du terrain, même après 20 ans.

En outre, le propriétaire qui accueille une éolienne se retrouvera après 20 ans avec un terrain pratiquement invendable, à cause de la présence de l'éolienne et, au mieux, il pourra en obtenir à peine 10 000\$ ou 15 000\$.

## **Acceptabilité sociale nulle**

Le projet de parc éolien du Massif du Sud serait déficitaire pour le Québec. Il n'aurait pas de retombées économiques locales significatives et saboterait de façon irréversible l'énorme potentiel éco-touristique et récréatif du site.

Ce projet ne serait pas socialement acceptable, puisqu'il créerait des situations nettement discriminatoires. Par exemple, à St-Luc de Bellechasse, on a prévu par règlement une distance de protection autour des résidences différente de celle qui prévaut dans les autres villages. Ensuite, à Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, on a prévu une distance de protection importante pour les résidences du village, mais nulle à l'égard des résidences des rangs. Cette situation est tout à fait injuste, inéquitable et n'est pas socialement acceptable. De façon totalement arbitraire, certains citoyens obtiendraient un niveau de protection supérieur à d'autres. Certains ne jouiraient carrément d'aucune protection réglementaire ! Discrimination, inéquité, injustice, cela s'apparente à une situation d'apartheid, on crée trois classes de citoyens jouissant de droits différents.

Outre les dommages à la santé et la qualité de vie de certains citoyens, cette situation créerait des dissensions, des tensions, des jalousies, des frustrations. S'ensuivraient des dommages moraux et psychologiques considérables à la population lésée.

Par surcroît, le projet ne jouit d'aucune base significative de soutien populaire, ni dans la région immédiate du Massif du Sud, ni dans l'ensemble du Québec.

Pour toutes les raisons déjà énoncées, il est clair que le projet n'est pas socialement acceptable et va à l'encontre des priorités et orientations de la vaste majorité de la population du Québec. Ce n'est donc pas un projet de développement durable.

## **Conclusion et recommandations**

Aux recommandations qui apparaissent à la page 36 de notre mémoire, nous ajoutons les suivantes :

- 9.** Si le développement éolien devait se concrétiser un jour, interdire l'utilisation de phytocides, herbicides et de tout pesticide chimique dans l'emprise des chemins, sur les aires déboisées autour des éoliennes et dans l'emprise de toutes les lignes électriques d'Hydro-Québec.
- 10.** Si le développement éolien devait se concrétiser un jour, exiger du promoteur qu'il s'engage à nous dédommager entièrement pour tout dommage qui surviendrait à notre propriété suite à un débordement du Ruisseau à l'Eau Chaude.
- 11.** Si le développement éolien devait se concrétiser un jour, exiger du promoteur qu'il compense financièrement les propriétaires et entreprises des 4 villages pour la perte de valeur de leurs propriétés et le manque à gagner dont chacun d'eux souffrira éventuellement puisque les propriétés des quatre villages ne bénéficieront pas de la hausse des valeurs immobilières qui embrasera tout le Québec.
- 12.** Si le développement éolien devait se concrétiser un jour, exiger du promoteur qu'il compense financièrement les propriétaires et entreprises des 4 villages pour le manque à gagner dont ils souffriront d'une façon ou d'une autre pour la perte de rentabilité de leurs entreprises et projets, non seulement quant à leurs entreprises et projets actuellement existants mais également à l'égard de tous les projets et entreprises futurs qu'ils pouvaient justement et raisonnablement rêver ou planifier de mettre sur pied un jour.